

LA MARCHANDISATION DU SAVOIR

Processus de Bologne – Stratégie de Lisbonne

Réseau Europe – reseau-europe.eu

Un processus coordonné au niveau européen

Acte I. Le processus de Bologne (1999).

Le processus de Bologne, qui engage aujourd'hui **46 pays européens**, a été ouvert en **1999**. L'objectif était de mettre en place **un système européen d'harmonisation, d'évaluation et de comparaison** des établissements d'enseignement supérieur en Europe ; ce qui, au-delà de favoriser la mobilité des étudiants et des personnels, préparait aussi **l'ouverture à la concurrence et la marchandisation de l'enseignement supérieur**.



En **2001** à Prague, l'objectif économique est explicité : « Dans l'Europe de demain, fondée sur une société et une économie de la connaissance, se doter d'une stratégie en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie s'avère nécessaire pour répondre aux défis que constituent la **compétitivité économique**... ». En **2003** à Berlin, **les objectifs de la stratégie de Lisbonne sont intégrés dans le processus de Bologne**.

Acte II. La stratégie de Lisbonne (2000).

La stratégie de Lisbonne, dite pour « l'économie de la connaissance », vise avant tout à **accorder la production du savoir à la demande du marché**, avec dans le secteur de la recherche, l'édification d'un « Espace européen de la recherche (EER) », qui est marché commun de la recherche, et où la concurrence devient « le premier principe de recherche ¹ » et le « chercheur-entrepreneur » sa « figure emblématique ». Conformément aux principes du **nouveau management public**, une organisation entrepreneuriale est mise en place.

L'EER « concerne aussi bien les chercheurs, les laboratoires ou les universités que les droits de propriété intellectuelle, et plus largement tous les éléments constitutifs des systèmes nationaux dits d'innovation. ² ».

Il prévoit « des **facilités réglementaires destinées aux fonds de capital-risque ; des incitations fiscales aux efforts privés de R&D ; une législation sur la concurrence** et la création d'un **brevet européen** ; une culture dynamique d'esprit d'entreprise ; **une base solide de recherche publique au service de l'industrie** ³ »

Parallèlement est mis en place l'**Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie**, qui met en compétition les universités, appelées à adopter une gestion managériale, à recourir aux financements privés, et à devenir des prestataires de formations soucieuses de garantir l'« employabilité » future de leurs clients/étudiants, afin de pourvoir un « savoir utile au marché » sous forme de « capital humain ».

¹ Commission européenne, « 6^{ème} PCRD. La coordination de la recherche ne se fera pas sans courage politique », CORDISocus, n°209, 18 novembre 2002.

² Id.

³ A vos marques®, prêts, cherchez ! Isabelle Bruno, éditions du croquant, 2008 d'après une citation de « Plus de recherche pour l'Europe. Objectif 3% du PIB », communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, Bruxelles, 11 septembre 2002, COM(2002) 499 final, P.4

Des réformes déclinées au niveau national dans toute l'Europe⁴

Le processus a été mis en œuvre à des dates et rythmes différents d'un pays à l'autre. Il est **le plus avancé au Royaume Uni et très avancé en Italie, Espagne, France et dans une moindre mesure en Allemagne et en Belgique**. Les résistances sont inégales : fortes en Grèce, Espagne, France, Italie ; assez forte en Allemagne et au Danemark, faible au Royaume Uni, quasiment nulles en Belgique.



Le **Royaume Uni** est le pays où la réforme est la plus avancée et **presque achevée**. Les universités sont financées par les étudiants à hauteur de **3000 livres en licence**, et de **10 000 livres après la licence**. Les étudiants ont à la fin de leurs études sont endettés en moyenne à hauteur de **35 000 livres**. Les universités ne sont plus dirigées par des élus. Actuellement des cours sont supprimés en philosophie, sociologie... Les matières telles que la philosophie ou les sciences politiques subissent de la part des milieux de l'économie des pressions pour en faire des lieux ou outils d'adaptation et non pas de critique. L'enseignement de l'anglais langue étrangère est privatisé. Le problème des disciplines telles que la philosophie est que l'espoir de salaire à la sortie n'est souvent pas suffisant pour permettre des prêts étudiants. Le logement social étudiant est privatisé.

Lors de son dernier congrès, **le principal syndicat étudiant a décidé d'abandonner le principe de la gratuité des études**. Il est difficile de mobiliser les étudiants, d'autant qu'ils sont dans une démarche de financement de leurs études, de nature investissement individuel, qui a pour conséquence une occupation à plein temps de leurs journées. Au contre-sommet de Louvain, la situation a été ainsi résumée : « Les étudiants de la classe moyenne doivent bosser dans les bars pour les étudiants riches ».

En **Italie**, les réformes ont été engagées dès **1999** avec la mise en place du LMD. En **2004** (gouvernement Berlusconi), une loi similaire à la LRU a été votée. Les frais d'inscription en 2006 s'élevaient à **1800€ par an**. Depuis lors le gouvernement a donné aux universités l'autorisation de devenir de droit privé, d'où des **frais d'inscription libres, qui ont augmenté parallèlement au désengagement de l'Etat**. Ainsi les frais d'inscription en lettre à Florence s'élevaient à 8 000 euros à partir de 2009. **L'école primaire** a été réformée par une loi de 2008 : retour de l'uniforme pour les élèves, enseignement de la religion catholique, suppression de l'école l'après midi, suppression des écoles de petite taille, retour à un instituteur par classe. Seulement un tiers des départs à la retraite de fonctionnaires est remplacé. La précarité dans le corps enseignant se développe.

En octobre 2008, des enseignants ont occupé leur école. De là s'est enclenché une mobilisation de tout l'enseignement, jusqu'à ce que les vacances de Noël voient la fin du mouvement.

En **Espagne**, la « LOU » en **2004** initie la libéralisation et privatisation de l'Université : « autonomie » comme en France, privatisation et autonomie décisionnelle et financière des universités, développement du pouvoir des entreprises dans les décisions, sélection des étudiants à l'entrée. **Les universités sont en concurrence et délivrent de ce fait des diplômes qui ne sont pas équivalents**. Les masters donnent lieu à des droits d'inscriptions qui sont fonction de l'offre et de la demande : plus un master est demandé, plus il est cher. En **2005** la gauche nouvellement arrivée au pouvoir suspend la LOU, puis sous couvert

⁴ Ce panorama des réformes et mobilisations en Europe s'appuie essentiellement sur les compte-rendu du contre-sommet de Louvain en 2009 réalisés par Marc Delepouve et Evelyne Perrin

d'Europe amorce une **relance du contenu de la LOU**. La formation des enseignants a aussi été réformée pour la vider de son contenu pédagogique (cf. masterisation en France).

En **Allemagne**, l'**augmentation des frais d'inscription** n'a dans un premier temps porté que sur les dernières années d'études longues, et a commencé à être **généralisée à l'ensemble des années à partir de 2005**. Aujourd'hui cette généralisation touche 6 régions sur 16. Les universités allemandes ont un Sénat où siègent des représentants des étudiants (8), des enseignants (8), des BIATOS (5). Cependant, le président est nommé par une autre instance, et le renforcement de son pouvoir a marginalisé le Sénat. Le mode de gestion type LRU a entraîné une modification de l'esprit du savoir enseigné. De plus en plus de relations sont entretenues avec l'entreprise, ce qui entraîne des spécialisations. A **Hambourg**, **l'université a conclu des partenariats avec les entreprises de l'armement nucléaire**.

En 2001, les étudiantEs engagent les premières luttes et font grève contre la hausse des frais d'inscription. En 2005, des manifestations sont organisées. En 2006, de nouveaux modes d'action apparaissent : blocages d'autoroutes, de centres commerciaux... (les mobilisations contre le CPE ont inspiré les étudiants allemands).

En **France**, le basculement s'opère avec la loi dite du « **Pacte pour la recherche** » de **2006** et la **Loi relative aux libertés des universités** (LRU⁵) de **2007**, qui a donné lieu à de fortes mobilisations étudiantes. La LRU est inachevée dans la mesure où les droits d'inscriptions ne sont pas déréglés, toutefois le système français se caractérise par sa dualité : à côté des universités, il y a les écoles (commerce, IEP...), qui sont particulièrement « avancées » dans la privatisation du financement, la mise en place de méthodes managériales... et l'augmentation des droits de scolarité (12000€ par an à Sciences Po pour les étudiants étrangers à partir de 2009). Or ces écoles développent des stratégies offensives pour massifier leur recrutement et concurrencer les facs.

Les étudiants se sont mobilisés à l'automne 2007 contre la LRU, par une série de manifestations et blocages dans les universités. Une nouvelle vague de mobilisation a été initiée par les chercheurs en 2009 suite à la modification du décret définissant le statut des chercheurs, en application de la LRU.

En **Grèce**, les étudiantEs ont en 2008 bloqué les universités pendant un an et ont ainsi réussi à faire reculer le gouvernement sur la moitié du projet de réforme de privatisation de l'université.

En **Belgique**, les universités sont autonomes depuis plusieurs années, et financées par l'Etat à hauteur de 80 à 90 % d'Etat. L'enseignement supérieur y est communautaire : francophone / flamand. Dans la partie francophone, les frais d'inscription s'élèvent à 800€. Les trois grosses universités sont en train d'absorber les petites qui gravitaient autour. On observe un **accroissement de la concurrence** : les universités s'arrachent les étudiants, dont les internationaux. Dans l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, la LMD est en place depuis 5 ans. A l'Université libre de Bruxelles (ULB, publique), la philosophie et les lettres sont les plus visées par les réformes. En philosophie, on est passé de 20 cours par an à 12. Les objectifs officiels du recteur de l'université concernent prioritairement le rang dans les classements



⁵ Désormais le président de l'Université propose les personnalités extérieures au vote du CA (entreprises...) à l'exception des collectivités territoriales ; il a un droit de veto sur les affectations de personnel ; il possède un droit d'avis défavorable sur les propositions émises par les « comités de sélection » (se substituant aux commissions de spécialistes). Si on ajoute ces nouvelles prérogatives aux anciennes (représenter l'université, ordonnateur des recettes et dépenses, responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte, veiller à l'accessibilité des enseignements et des bâtiments aux personnes handicapées) le président d'université dispose désormais d'un pouvoir comparable à un véritable chef d'entreprise.

internationaux. La clef de répartition des finances en fonction du nombre d'étudiants est étendue à la nomination des profs, si bien que mécaniquement le nombre d'enseignants en lettres va en décroissant, d'où la fermeture de cours et/ou des effectifs pléthoriques. Solvé, l'homologue d'HEC Paris, fonctionne comme une entreprise. Elle a été fusionnée avec la fac d'économie de l'ULB, qui possède maintenant des chaires privées (marchand de bière, etc.).

Il n'existe pas de syndicat étudiant en Belgique. L'impression ressortie du contre-sommet de Louvain est que les étudiants ne sont pas conscients de ce qui se passe dans leurs universités. Deux étudiants de l'ULB toutefois ont participé très activement à la préparation du présent contre sommet.

Le **Danemark**, est le pays où le processus de Bologne est **le moins avancé**. L'éducation est gratuite et les étudiants perçoivent une allocation (qu'ils n'ont pas à rembourser) de **600€ par mois pendant 6 ans**. En 2009, des manifestations étudiantes se sont opposées avec succès à un projet du gouvernement visant à ramener cette durée à 4 ans. Cependant, **l'intrusion des entreprises dans les universités est de plus en plus importante**. Notamment, auparavant les onze membres des Conseils d'Administrations étaient composés exclusivement de représentant des personnels et des étudiants ; actuellement, pour onze membres, on compte deux représentants pour les étudiants, deux pour les enseignants, un pour les BIATOS, six pour les entreprises. **Le gouvernement vient d'autoriser les universités privées**. Actuellement une mobilisation est en cours contre l'appropriation (brevets) par des entreprises des découvertes universitaires.

Des réformes qui mettent davantage au service des entreprises les institutions publiques productrices de savoir et « capital humain »

La stratégie de Lisbonne affiche comme objectif de développer la « connaissance ». En réalité, ces réformes visent à permettre aux entreprises de mieux tirer profit du **savoir produit par les institutions publiques**, en soumettant davantage celle-ci à leurs stricts intérêts, dans le cadre d'un « **Nouveau Management Public** ».

L'ouverture aux financements privés pour peser sur les choix publics.

L'ouverture aux financements privés doit être mise en relation avec la baisse des impôts sur les bénéficiaires des entreprises, qui pèse les budgets publics et entraîne le désengagement de l'Etat. Ainsi, à un financement centralisé et alimenté par des prélèvements obligatoires, où la décision est collective et politique, on substitue des **financements décentralisés et « partenariaux »**, qui permettent aux financeurs de peser localement sur la gestion des universités et centres de recherche, pour mieux tirer profit des crédits publics qui continuent de financer pour partie la production du savoir.



C'est le sens des réformes encourageant les **partenariats publics-privés**, le **recours au financement privés pour les programme de recherche** (mise en place de l'Agence Nationale de la Recherche en France), et pour les **formations universitaires** (« LRU » en France).

La mise en place de méthodes managériales pour affaiblir l'autonomie du corps universitaire

Pour soumettre les universités et centres de recherche aux intérêts des entreprises, il faut aussi un autre mode de gestion. En effet **le corps universitaire est attaché à son autonomie, notamment vis-à-vis du marché. Les dernières réformes visent ainsi à**

affaiblir cette autonomie : « les universitaires ne participent pas à la définition de leurs "objectifs", fixés par les projets de performance. Le contrôle de qualité national des recrutements par les pairs semble promis à la disparition en même temps que les statuts. Les membres des agences (ANR, AERES) sont **nommés par le gouvernement** . Dans les universités, face au **président élu dont le pouvoir est renforcé par la LRU**, les conseils n'ont guère voix au chapitre qu'octroyée par la présidence en ce qui concerne la politique scientifique de l'université, les recrutements, les programmes académiques et l'évaluation »⁶.

L'augmentation des droits d'inscription pour endetter, école de « rationalité économique » pour les étudiants

L'augmentation des droits d'inscription⁷ contraint les étudiants à l'endettement, qui est pour eux une « école de rationalité » économique. Plus préoccupés de la valorisation qu'ils pourront faire de leurs études sur le marché du travail (et du salaire qu'ils pourront en retirer pour rembourser leurs dettes), ils sont **davantage attentifs à consacrer ces études à accumuler le capital humain attendu par les entreprises.** C'est une façon de soumettre à elles les étudiants en tant que producteurs de « capital humain ».



La politique de brevetage, une guerre contre le partage et la diffusion du savoir.

Enfin, **la politique de brevetage permet à l'entreprise de maximiser les profits liés aux applications commerciales résultant des « innovations ».** Alors que les externalités positives du savoir public sont accrues au profit des entreprises, les externalités positives liées aux innovations « privées » (redevable pour grande partie du savoir public) sont diminuées au détriment des particuliers.

Ainsi, « **le temps où, traditionnellement, les savoirs acquis dans l'espace scientifique académique constituaient un patrimoine ouvert, mis à la disposition de tous, appartient au passé** » écrit la direction générale de la recherche de la Commission Européenne, « dans le champ des connaissances, production rime avec protection et exploitation⁸ ». L'« économie de la connaissance » est en fait **une économie basée sur la rareté du savoir. La guerre contre le partage, portée intrinsèquement par la stratégie de Lisbonne, est une guerre contre le savoir.** Elle est perpétrée au nom d'entreprises et de groupes industriels qui souhaitent accroître leur mainmise sur la connaissance.

Des réformes profondément inégalitaires qui programment la fin du service public.

De l'augmentation des droits d'inscription à l'endettement étudiant, l'éviction des classes populaires.

La libéralisation de l'enseignement supérieur se traduit par une hausse des droits d'inscription⁹, qui accompagne le désengagement financier de l'Etat. Par ailleurs, les

⁶ Vinokur A., « Vous avez dit "autonomie" ? », in *Mouvements*, n° 55-56. septembre-décembre 2008. pp.72-81

⁷ L'augmentation des droits d'inscription n'a pas encore été introduite en France mais le sera probablement à terme, car il s'agit d'un élément essentiel du processus de libéralisation et marchandisation de l'enseignement supérieur. Aux Etats-Unis les frais d'inscription ont augmenté de 40% de 2002 à 2007.

⁸ RDT info, le « magazine d'information sur la recherche européenne », publié par la direction générale de la Commission chargée de la recherche, cité dans *A vos marques@, prêts, cherchez !* Isabelle Bruno, éditions du croquant, 2008

⁹ VINOKUR A., 2007, *op. cit.*

établissements (publics ou privés) étant en concurrence monopolistique, la compétition porte sur la « qualité » et non sur le prix. L'affichage de droits d'inscription élevés sert même d'indicateur de qualité (théorie du signal).

En outre, dans un secteur où la mesure de la qualité intrinsèque du service est particulièrement difficile à établir, **la construction d'une image de qualité et sa traduction dans les classements des universités sont coûteuses** : recrutement de "stars" sur le marché international des enseignants-chercheurs et des présidents d'Universités, offre de services attractifs sur le campus, dépenses de prestige, de lobbying, de marketing et de publicité, etc. C'est ainsi que **dans les dépenses des établissements publics d'enseignement supérieur aux Etats-Unis, la part des frais d'administration est passée de 30% en 1976 à 50% en 2001; la dépense d'instruction par élève a augmenté de 17% entre 1960 et 2001, celle d'administration de 54%**¹⁰.

Les études montrent partout un **impact négatif de l'augmentation des droits d'inscription sur la demande d'enseignement supérieur pour les milieux à faibles revenus**, du fait de la difficulté pour ces étudiants d'obtenir une aide financière suffisante, y compris si des systèmes de prêts sont mis en place¹¹.

L'endettement étudiant, un marché lucratif...

D'après un rapport du Government Accountability Office, l'extension aux Etats-Unis d'un système de prêts directs gérés par les établissements coûterait à l'Etat le cinquième de ce que les prêts subventionnés lui ont coûté dans les dix dernières années ; par rapport à un système de prêts privés, un système public permettrait ainsi d'économiser \$60 milliards dans la prochaine décennie et d'accroître de 50% le montant des bourses Pell (Kamenetz 2005). **Le système des prêts privés subventionnés est clairement plus coûteux que le système public de prêts directs. La différence va aux intermédiaires privés. La dette étudiante nourrit ainsi des profits parfois remarquables...** Sallie Mae, à l'origine établissement à but non lucratif chargé par le gouvernement américain d'assurer le marché secondaire des prêts aidés et qui a été privatisé, annonçait en 2005 **le deuxième taux de profit le plus élevé de Fortune 500**¹.



Il y a en effet une « **aversion pour le risque** » **des pauvres** (même en Norvège où l'emprunt est particulièrement sécurisé), qui reflète en partie une bonne perception du risque réel par des étudiants dépourvus et du soutien financier familial en cas de besoin et du capital social de plus en plus nécessaire pour accéder aux bons emplois. La tendance est ainsi à la **bi-polarisation de la demande**: abandons précoces pour les uns, forte croissance de la demande pour les autres.

La sélection des étudiants sur le marché du savoir...

Sur un marché libéralisé de l'enseignement supérieur, **les étudiants sont des "clients"** des universités, et une source de financement de plus en plus importante pour leur équilibre budgétaire, **mais aussi des "facteurs de production" du service**, et leur qualité est un élément déterminant du prestige de l'université, ce qui peut conduire à aider financièrement des étudiants brillants de milieux à faibles revenus. Cela reste cependant un arbitrage qui s'effectue en fonction de considérations strictement économiques, et non de service public, et où finalement **la logique d'aide au mérite (du riche) prime sur celle d'aide au besoin (du pauvre)**. En effet le riche est plus « rentable », puisqu'il est doté initialement d'un plus grand capital humain. Ainsi, aux Etats-Unis les étudiants les plus pauvres, qui recevaient en 1995 des collègues privés 2% de plus d'aide que ceux issus de familles plus aisées (\$60.000

¹⁰ Ibid.

¹¹ VINOKUR Annie « Study now, pay later, Endettement étudiant et restructuration de l'enseignement supérieur » in *Pouvoirs de décision et financement en éducation*, 2007

à \$ 80.000 par an), en reçoivent 29% de moins en moyenne en 1999, cependant que l'aide accordée aux étudiants de familles à revenu supérieur à \$100.000 a augmenté de 145%...

Un système à deux vitesses.

Avec la fin du principe de péréquation du services publics, **les financements (notamment publics) sont orientés en priorité vers les établissements déjà les mieux dotés**, qui accueillent les populations les plus favorisées, dans le cadre de « regroupements d'excellence ». Les autres établissements ont pour fonction principale, via les indicateurs d'insertion, de répondre aux besoins locaux, en particulier des PME. Dans ces établissements, le pilotage par l'entreprise va dans le sens d'une **formation « sur mesure », calée sur les besoins immédiats des bassins d'emplois et des entreprises qui financent l'université.**

Des inégalités qui se répercutent sur la marché du travail.

Dans ce système, **les formations généralistes sont réservées aux élites, leur assurant à elles seules reconnaissance et mobilité sur le marché du travail.**

Par ailleurs, **la dette étudiante entretient la croissance des revenus les plus élevés**, qui elle-même incite une partie des étudiants à s'endetter de plus en plus pour accéder aux établissements les plus prestigieux; **elle exclut l'autre partie, qui pèse sur les salaires en venant grossir l'offre sur les segments inférieurs du marché du travail.** Cela creuse les inégalités salariales et la bipolarisation sur le marché du travail, avec en conséquence une paupérisation et précarisation des classes moyennes qui entraînent un risque déflationniste (consommation atone etc.).

La perte d'autonomie du corps universitaire : précarisation, appauvrissement académique, pénurie de cerveaux...

L'appauvrissement du savoir.

La soumission croissante aux intérêts des entreprises compromet « l'indépendance, socialement indispensable, de l'expertise universitaire »¹². Dans les pays européens qui ont adoptés avant la France le Nouveau Management Public, « on note la disparition de pans entiers de la recherche et de l'enseignement insuffisamment "efficaces" au regard des objectifs retenus, une extraversion croissante linguistique et culturelle, et le déclin de la recherche fondamentale ».

Le savoir ainsi est détourné de ses fonctions sociétales et citoyennes, mis au service des seuls intérêts particuliers et de court terme des entreprises. Cette « révolution culturelle néolibérale » rend le savoir, de la recherche à l'éducation, toujours plus **segmenté, éphémère** ; toujours plus **inapte à la construction d'une compréhension du monde dans sa globalité, et toujours moins utile au citoyen.**

Le recul des libertés académiques et démocratiques.

Le financement privé peut ainsi conduire au **recul des libertés académiques et démocratiques.** Aux Etat-Unis, Amnesty International a été interdit de financements dans une Université pour avoir dénoncé Coca Cola et son soutien à la dictature du Nigéria.



¹² Ibid.

L'abandon aux entreprises et au mécénat (éventuellement religieux¹³) du financement et de la définition du contenu des formations intellectuelles a des implications lourdes en termes de capital symbolique, d'hégémonie intellectuelle. D'après la Commission européenne, c'est dès les petites classes qu'il faudrait insuffler l'« esprit d'entreprise »¹⁴. Ce n'est pas seulement le savoir, mais la pensée, et la société au service de l'entreprise...

La précarisation du corps universitaire et la « fuite des cerveaux »

Aux Etats-Unis, la proportion de vacataires dans les universités est passée de 43 à 70% en 30 ans¹⁵. Un risque est alors « l'exit » : ainsi « **la plupart des universités anglaises et états-uniennes, où une proportion élevée des enseignants-chercheurs est précarisée et où la liberté académique régresse en conséquence, ont de plus en plus de difficulté à attirer des candidats nationaux et doivent recourir à l'importation de cerveaux étrangers.** »¹⁶.

Bibliographie

BRUNO I., *A vos marques@, prêts, cherchez !*, 2008

VINOKUR A., « Vous avez dit "autonomie" ? », in *Mouvements*, n° 55-56. septembre-décembre 2008. pp.72-81

VINOKUR A. « Study now, pay later, Endettement étudiant et restructuration de l'enseignement supérieur » in *Pouvoirs de décision et financement en éducation*, 2007

VINOKUR A., « La loi relative aux libertés et responsabilités des universités : essai de mise en perspective », *Revue de la régulation*, n°2, janvier 2008

<http://regulation.revues.org/document1783.html>.

Site de Printemps 2010, analyses, réseau européen, mobilisations www.printemps2010.eu

Blog participatif avec des articles de divers chercheurs et universitaires parlant de la situation de leur pays <http://isacna.wordpress.com/>

Revue de presse, analyse et bibliographie de Firgoa <http://firgoa.usc.es/drupal/>

Synthèse 2009 de l'ISM sur les mobilisations étudiantes dans le monde.

<http://www.archive.org/download/EducationProtestsWorldwide2009/Overview2009.pdf>

Réseaux étudiants

Contre-Sommet de Vienne : <http://bolognaburns.org/>

Vagues européennes : <http://www.vagueeuropeenne.fr/>

Allemagne : <http://unsereuni.at>

Suisse <http://www.cuae.ch/spip.php?article226>

Pays bas <http://studentenprotestutrecht.wordpress.com/>

Grèce <http://www.cuae.ch/spip.php?article226>

Croatie Réseaux Croatie <http://slobodnifilozofski.org/>

¹³Dans l'académie de Peter Vardy, concessionnaire automobile et chrétien fondamentaliste, « le créationnisme est enseigné au même titre que la théorie darwinienne de l'évolution, et les livres de Harry Potter sont interdits au prétexte qu'ils encouragent la croyance dans la sorcellerie. L'académie a été inspectée par l'Ofsted [le Bureau des normes éducatives anglais, agence gouvernementale] et a bénéficié d'un excellent rapport » « L'école britannique livrée au patronat », *Le Monde diplomatique*, Avril 2005, par R. Hatcher.

¹⁴ Communication de la commission européenne, 2006, "Implementing the Community Lisbon Programme:Fostering entrepreneurial mindsets through education and learning"

¹⁵ Vinokur A., « La loi relative aux libertés et responsabilités des universités : essai de mise en perspective mise en perspective », in *Revue de la régulation, Capitalisme, Institutions, Pouvoirs*, n°2, 2008

¹⁶ Vinokur A., septembre-décembre 2008, *op. cit.*